

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Société SANET – Entretien des bacs à graisses et élimination des déchets pollués.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant qu'il convient de réaliser l'entretien des bacs à graisses situés dans différents équipements de la commune.  
Vu la proposition de la société SANET dont le siège social est situé Z.A. d'Outreville – BP 9 – 60540 BORNEL,

### DECIDE

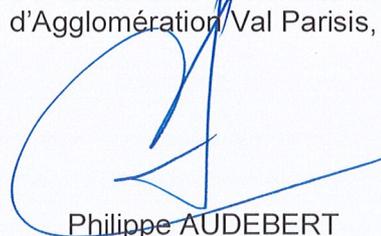
**DE SIGNER** avec la société SANET dont le siège social est situé Z.A. d'Outreville – BP 9 – 60540 BORNEL, un contrat n° 00036505, d'une durée d'un an avec renouvellement par reconduction expresse ne pouvant pas excéder trois renouvellements, pour l'entretien des bacs à graisses, le transfert et l'élimination des déchets résultant de cet entretien. Le montant HT de la dépense est estimé 3 480 €, soit 4 176 € TTC, celui-ci peut évoluer en fonction des déchets produits.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 26 janvier 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Paris,



  
Philippe AUDEBERT